

Délégation Morbihan

Ecole de Lanveur
Rue Roland Garros
56100 Lorient
02.97.87.92.45
[morbihan @eau-et-rivieres.org](mailto:morbihan@eau-et-rivieres.org)

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de Plaudren
5, place de la mairie
56420 Plaudren

Lorient, le 05 décembre 2019

mairie@plaudren.fr

Objet : enquête publique concernant la demande d'autorisation ICPE relative au projet d'extension d'un élevage avicole à Plaudren, portant le nombre de places à 178 800

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'association Eau et Rivières de Bretagne est agréée par l'Etat au titre de la protection de l'environnement, pour assurer « dans l'intérêt général la protection, la mise en valeur, la gestion et la restauration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques, dans une perspective de société écologiquement viable ».

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de nos observations non exhaustives ci-dessous dans le cadre de la présente enquête publique.

Le projet d'extension de l'élevage avicole de Plaudren présente de nombreuses et vives inquiétudes concernant la ressource en eau.

Le projet de d'extension du poulailler de PLAUDREN suscite de sérieuses inquiétudes concernant l'approvisionnement en eau des populations en période estivale.

En effet, le pétitionnaire indique dans le rapport de l'étude d'impact (p. 127) que l'eau du puits (en fait un forage) permettra de subvenir au besoin de l'élevage 8 mois par an et que le réseau public de distribution d'eau potable sera utilisé en période estivale (période de déficit hydrique précise-t-il lui-même).

On peut prévoir sans grand risque de se tromper que les périodes estivales avec déficit hydrique vont augmenter en fréquence, en durée et en intensité. On sait également que beaucoup d'acteurs économiques (éleveurs, industriels) tiennent le même raisonnement à savoir s'approvisionner en eau sur le réseau public à cette période là qui est en plus celle d'un afflux touristique important sur la bande côtière morbihannaise.

Pour en revenir au cas particulier de l'élevage du Mené à PLAUDREN , l'étude d'impact en page 127, indique une augmentation de la consommation d'eau de 2043 mètres cube répartie tout au long de l'année et qu'il n'y aura donc qu'une augmentation journalière moyenne de 5,7 mètres cube. Cette présentation est globalement vraie mais n'a aucune pertinence en ce qui concerne les prélèvements sur le réseau public.

En effet, les prélèvements sur le réseau public sont concentrés sur les 4 mois d'été comme l'indique le rapport, soit un tiers de l'année.

Il faut également souligner que les animaux pour assurer leur thermorégulation, augmentent sensiblement leur consommation d'eau en période chaude, donc la consommation pendant ce quatrimestre dépassera sensiblement le tiers de la consommation annuelle estimée annoncée page 127 (6065 mètres cube soit 2022 pour 4 mois en répartition uniforme).

Mais le plus important est de garder à l'esprit que la consommation journalière n'est pas uniforme -ce qui équivaudrait à environ 17 mètres cube jour- mais au contraire variable avec l'âge des animaux et l'état d'occupation du poulailler qui est vide pendant quelques jours entre les bandes.

La consommation estivale peut ainsi passer de 0 à 45-46 mètres cube jour.

Un poulet léger **en fin d'élevage en période chaude** consommant environ 260 mL d'eau par jour et un poulet lourd dans les mêmes conditions 360 mL, 178800 poulets légers consommeront 46,5 mètres cube jour et 125160 poulets lourds 45 mètres cube jour.

L'utilisation de brumisateurs ne changent rien car la chute de température obtenue entraîne certes une diminution de la consommation d'eau mais cette baisse est compensée par quantité Tout ceci signifie que le réseau public en période de déficit hydrique général, devra être **en capacité de fournir** pour cet élevage au minimum dans le meilleur des cas, au moins 46 mètres cube jour (sans compter des consommations annexes inévitables d'eau utilisée par les brumisateurs.) et ce, à tout moment même si les besoins sont nuls certains jours. La pression de prélèvement sur la ressource en eau pèsera donc plus lourdement en cette période sèche d'étiage. **La tension sur la sécurisation de l'approvisionnement eau potable est déjà très vive sur le territoire du Golfe du Morbihan. En effet, celui-ci est déficitaire en matière de production d'eau potable. Il est dépendant de la Vilaine, qui nous approvisionne majoritairement. Or celle-ci étant de plus en plus sujette à de fortes préoccupations face aux épisodes répétés de sécheresse, l'ajout de la pression de prélèvement du projet avicole ne met-il pas en péril notre sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ?**

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Golfe du Morbihan Ria d'Etel indique que "Les prélèvements ont été de 12,7 millions de m³ en 2016 et sont concentrés à l'est du périmètre du SAGE : bassin versant du Loc'h et du Sal (46% des prélèvements d'eau potable), Rau du Plessis (33%) et bassin versant de la Marle et du Liziec (21%).

La production d'eau potable est assurée par Vannes, Sené et Lorient Agglomération, et la distribution se fait via 7 syndicats d'eau potable (1 SM et 6 SIAEP).

Trois retenues d'eau et une rivière (Liziec) assurent l'approvisionnement à partir d'eaux superficielles (72 % de la production) et 17 captages prélèvent des eaux souterraines (28% de la production). Du fait d'un déficit d'eau en période estivale, le territoire est dépendant des importations du bassin du Blavet et de la Vilaine : en 2012, le volume d'importation total était de 5 millions de m³ pour 1,6 millions de m³ exportés."

En conclusion, face à l'afflux de ces demandes de consommation estivales, les gestionnaires de réseaux publics d'eau seront-ils encore longtemps en mesure, grâce à l'interconnexion des réseaux, de faire face en terme de capacités de production et de ressources disponibles ?

Faire remonter de l'eau à grand frais notamment en terme d'énergie, de l'embouchure de la Vilaine jusqu'à PLAUDREN est-il raisonnable ?

Les responsables des réseaux public d'eau potable ne devraient-ils pas être consultés lors de ce type de projet et donner leur approbation ?

Au vu de tous ces éléments non-exhaustifs focalisés sur les impacts du projet sur la ressource en eau, notre association Eau & Rivières de Bretagne vous demande, Monsieur le Commissaire enquêteur, d'exprimer un avis défavorable sur le projet d'extension de l'élevage avicole de Plaudren.

Nous vous remercions par avance de votre attention et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées,

Jean-Paul Runigo
Délégué départemental du Morbihan
Eau & Rivières de Bretagne

